



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 82

Question écrite n° 66237

Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la mise en 2x2 voies de la route nationale 82 au niveau de la section Neulise-Balbigny. Ce tronçon de la RN 82 jouera un rôle essentiel en assurant la liaison entre la route nationale 7, qui dessert le territoire roannais, et l'A 89. Le chantier de la RN 82 devait initialement être terminé avant la mise en service de l'A 89. Malheureusement, les motifs d'inquiétude se multiplient. Alors que les fouilles archéologiques ont été effectuées, les ligériens attendent désormais que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lance les étapes suivantes. L'intervention financière rapide de l'État revêt désormais un caractère nécessaire afin de respecter le calendrier de mise en 2x2 voies du tronçon. L'ouverture du maillon autoroutier Balbigny-La-Tour-de-Salvagny est prévue pour 2012. L'absence de crédits de l'État risque de générer un nouveau retard. Cette infrastructure est pourtant absolument nécessaire au développement économique de l'ouest rhônalpin et tout particulièrement du département de la Loire. La mise en 2x2 voies représentera également un progrès important pour la sécurité du trafic. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer les éléments concrets, crédits et calendrier, relatifs à l'engagement de l'État sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'aménagement à 2 x 2 voies de la section Neulise - Balbigny de la RN 82 relève des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) qui succèdent au volet routier des contrats de plan État-région. Les PDMI en cours couvrent la période 2009-2014. L'élaboration du PDMI de la région Rhône-Alpes a été particulièrement délicate compte tenu notamment des contraintes budgétaires qui ont régi l'exercice au niveau national mais aussi de la faiblesse de l'engagement des collectivités locales aux côtés de l'État. Des arbitrages difficiles ont été nécessaires. Dans ce contexte, compte tenu de l'intérêt de l'aménagement à 2 x 2 voies de la section Neulise - Balbigny de la RN 82 dont la réalisation permettrait de disposer d'une liaison continue à haut niveau de service entre l'autoroute A 89 et l'agglomération de Roanne, 20 millions d'euros de crédits de l'État ont été inscrits au PDMI pour cette opération. Toutefois, compte tenu du coût estimé et en l'absence de cofinancement de la part des collectivités locales sur cette opération, les crédits de l'État prévus au PDMI ne permettront pas, seuls, d'assurer la totalité du financement nécessaire. La réalisation de cette opération devra donc être phasée et ne pourra être achevée que dans le cadre de la prochaine génération de PDMI.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Gagnaire](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66237

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11600

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 2990